

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du cinq décembre deux mille cinq
Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, M.M. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Louis MOLVEAU, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusé : M.M. Didier CODORNIU, Ange MANDELLI, Gilbert PLA.

N°B-115/2005

OBJET : TRANSPORTS - PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE LA NARBONNAISE POUR UNE ETUDE SUR L'INTERCONNEXION DES RESEAUX DE TRANSPORTS

Monsieur le Rapporteur expose :

A l'échelle du Pays de la Narbonnaise, les questions liées à l'interconnexion des réseaux de transports traduisent des enjeux essentiels en termes d'aménagement de l'espace, tant à l'intérieur du territoire que dans les relations avec l'environnement régional.

Afin de maîtriser les multiples dimensions de cette problématique, une étude portant sur cet objet a été inscrite à l'avenant 2005 du contrat de pays. Elle concernera non seulement les réseaux de transports en commun existants ou en projet, mais encore les réseaux de circulation douce.

Le montant de cette étude a été estimé à 7.000 €.

La C.A.N. est sollicitée pour participer à son financement à hauteur de 2.898 €.

C'est pourquoi je vous propose :

- d'attribuer une participation financière d'un montant de 2.898 € à l'Association de Développement du Pays de la Narbonnaise, maître d'ouvrage du projet,
- d'imputer la dépense au budget général, chapitre, article, fonction,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents de type administratif, technique ou financier relatifs à ce dossier.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa réception
en Sous-Préfecture

le :

et de sa publication

le :

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme.

Le Président,

Michel MOYNIER.

